

Actualité nationale - initiative

→ L'Express, 10.10.08, LE CONSEIL COMMUNAL SOUTIENT LA LORO, p. 7

NEUCHÂTEL

Le Conseil communal soutient la Loro

Le Conseil communal de Neuchâtel encourage la population à soutenir l'initiative populaire lancée par la Loterie romande (Loro) «Pour des jeux d'argent au service du bien commun». Cet encouragement figure dans sa réponse à une question écrite du groupe socialiste concernant l'importance de l'action de la Loro en ville de Neuchâtel.

Déposée le 30 juin, cette question portait sur la manière dont le Conseil communal considère la politique de redistribution des bénéfices de la Loro et apprécie son impact sur les activités sportives, culturelles et sociales. Le groupe socialiste s'enquérirait également des conséquences qu'au-

rait un changement de cette politique sur la qualité et la quantité des offres en la matière.

«Sans les subventions de la Loro dans les domaines culturels, sportifs et sociaux, bien des manifestations ne seraient tout simplement pas le jour», indique l'exécutif. En 2007, les six cantons romands ont réparti plus de cent millions de francs en Suisse romande. De cette somme, le canton de Neuchâtel a disposé de 12,8 millions de francs pour la culture et le social ainsi que de 2,27 millions pour le sport, répartis entre diverses fondations, associations, sociétés ou fédérations par deux commissions dont les déci-

sions sont ratifiées par le Conseil d'Etat.

Selon l'exécutif, le budget de la Direction de la culture devrait être augmenté de deux à trois millions pour ce seul domaine si la Loro cessait son assistance. En somme, la Ville de Neuchâtel ne serait pas à même de suppléer à ce soutien s'il venait à s'amoindrir ou à disparaître entièrement après une privatisation des bénéfices des jeux de loterie.

La totalité des acteurs culturels soutenus par une subvention communale profite en plus d'une aide de la Loro. Vitale puisque le montant alloué est généralement quatre ou cinq fois supérieur (voire plus) à celui octroyé par la ville.

Depuis quelques années, la Loro doit faire face aux puissantes sociétés privées désireuses de s'accaparer le marché des jeux d'argent, qui font pression sur la commission fédérale des maisons de jeu. Elle s'est d'ailleurs déjà vue privée de concessions pour des casinos.

Le Conseil communal rappelle que la Loterie romande a lancé en avril 2008 une initiative populaire fédérale «Pour des jeux d'argent au service du bien commun», qui vise à empêcher le démantèlement des loteries d'utilité publique et la privatisation des jeux d'argent. Ce texte a reçu l'appui de l'ensemble des cantons romands. /jbe

Vaud L'hôtel est propriété de la Loterie, qui nage désormais dans un environnement nettement plus concurrentiel

Laurent Caspary

De loin, on dirait presque du carton-pâte. Avec ses toits pointus et ses tuiles scintillantes, ses murs impeccables et sa vénérable tour, le Château d'Ouchy pourrait trôner dans un film de Walt Disney. L'intérieur brille également de mille feux. Normal: le bâtiment néogothique – construit en 1893 autour d'une tour du XIIIe siècle – vient d'être entièrement rénové pour la coquette somme de 18 millions de francs. Cinquante chambres, un restaurant, un bar, le tout estampillé Relais & Châteaux. Pas d'étoiles donc, mais la gestion a de qui tenir puisque c'est la direction du Lausanne Palace qui s'en charge. De quoi oublier le surprenant et véritable propriétaire de ce nouveau petit bijou de l'hôtellerie lausannoise: la Loterie romande.

Humiliant souvenir

Inauguré officiellement cette semaine mais ouvert depuis déjà deux mois, le Château d'Ouchy nouveau est une sorte de symbole pour la Loterie romande (LoRo), qui traverse une pénible décennie. Elle lui rappelle tout d'abord amèrement l'humiliante défaite de 2001, qui a vu le Conseil fédéral ne lui attribuer aucune licence de casino. Pas même un seul casino B. Le Château d'Ouchy avait pour-

tant été acheté 30 millions de francs en vue d'être totalement transformé en un casino A, le seul prévu en Suisse romande.

C'est finalement le groupe français Barrière, qui avait misé sur Montreux, qui l'a emporté, provoquant la stupeur et l'incompréhension des cantons romands, tous rangés derrière le projet de la Loterie romande, qui leur appartient de facto et qui permet la redistribution de plus de 150 millions de francs chaque année à nombre d'institutions culturelles ou sociales.

Sonnée, la Loterie s'est alors retrouvée avec un château vieillissant sur les bras, difficile à vendre. Aujourd'hui qu'il est remis à neuf, il n'est plus question de le vendre. Mais l'avenir du Château d'Ouchy, ce n'était que les débuts des soucis de la LoRo. En 2004, la Commission fédérale des maisons de jeu décide d'interdire les 700 machines Tactilos, qui représentent 30% du chiffre d'affaires, installées dans des centaines de cafés et restaurants – l'affaire est devant les tribunaux (lire ci-dessous).

Parallèlement, les paris en ligne sont devenus de véritables et coriaces concurrents. «Depuis l'arrivée des casinos, le secteur a beaucoup évolué, surtout sur Internet», reconnaît Jean-Luc Moner-Banet, directeur de la Loterie romande.



«Il s'agit pour nous d'une concurrence totalement illégale, et nous ferons de notre mieux pour lutter contre ce phénomène.»

A armes égales

La LoRo se voit en effet obligée de soumettre à l'impôt anticipé (35%) tous les gains supérieurs à 50 francs, même ceux réalisés sur Internet. Les parieurs en ligne fuient donc sur des sites hébergés à l'étranger, qui n'ont pas cette obligation. Une fois qu'une solution sera trouvée (abolir cet impôt pour les paris en ligne ou élever nettement le montant à partir duquel il est perçu), la Loterie pourra alors lutter à armes égales sur la Toile, estime Jean-Luc Moner-Banet.

En juin dernier, à l'heure de publier ses chiffres 2007, en baisse pour la première fois depuis dix ans (LT du 11.06.2008), le prési-

dent de la LoRo, l'ancien ministre jurassien Jean-Pierre Beuret, a élevé le ton contre les instances fédérales, accusées de bloquer le développement de la Loterie et d'avoir l'oreille trop complaisante pour les casinos, les grands concurrents.

Initiative fédérale

C'est dans ce contexte tendu et davantage concurrentiel que la Loterie a lancé ce printemps son initiative fédérale «Pour des jeux d'argent au service du bien commun». Un texte qui permettra de conserver les acquis s'il est adopté. Il demande d'inscrire au niveau constitutionnel le principe de jeux d'argent au service de l'utilité publique ainsi que de confirmer la compétence actuelle des cantons en matière de loteries. Plus de 120 000 signatures ont déjà été récoltées.

Tactilo, un jeu qui vaut de l'or mais qui suscite les controverses

La Loterie résiste à l'interdit de Berne et tente de limiter les risques de dépendance

Le Tactilo, machine à sous ou loterie électronique? Pour l'heure, on attend la décision du Tribunal fédéral administratif saisi d'un recours de la Loterie Romande (LoRo) contre l'interdiction décrétée en 2007 à son encontre par la Commission fédérale des casinos. Cette dernière veut cantonner l'engin dans les enceintes des maisons de jeu. L'enjeu est de taille, car les 700 machines à Tactilo éparpillées dans les cantons romands assurent un tiers des revenus de la Loterie. Revenus qui sont ensuite distribués à des associations d'utilité publique, comme le prescrit la Loi fédérale sur les loteries de 1923.

La dépendance fait aussi discuter. Personne ne nie le phénomène. Des recherches épidémiologiques, notamment canadiennes, montrent que les loteries électroniques du genre «Tactilo» peuvent contribuer à la dépendance aux jeux chez certai-

nes personnes. En revanche, il est impossible de dire si celui-ci y contribue davantage que d'autres formes de jeux, notamment de type machines à sous traditionnelles, ou encore des offres de jeux d'argent online. Faute de recherche comparative, indique Olivier Simon, médecin associé au Centre du jeu excessif du CHUV. En tout état de cause la LoRo a mis en place des garde-fous, des «modérateurs», histoire de limiter les risques d'un amour exagéré pour le Tactilo.

Or les loteries suisses consacrent 0,5% de leur produit brut à la prévention. Mais ce montant ne prend pas explicitement en considération le financement de la recherche, que ce soit sur les jeux eux-mêmes ou sur les programmes de prévention. Le CHUV estime plutôt qu'il faudrait prélever 2% afin de disposer des ressources nécessaires. Le 0,5% actuel reste modeste en comparaison internationale, notamment avec le Canada, où jusqu'à 2,5% sont consacrés à cet effort, précise encore Olivier Simon. **Marco Danesi**